

fiche annexe : l'empreinte carbone globale

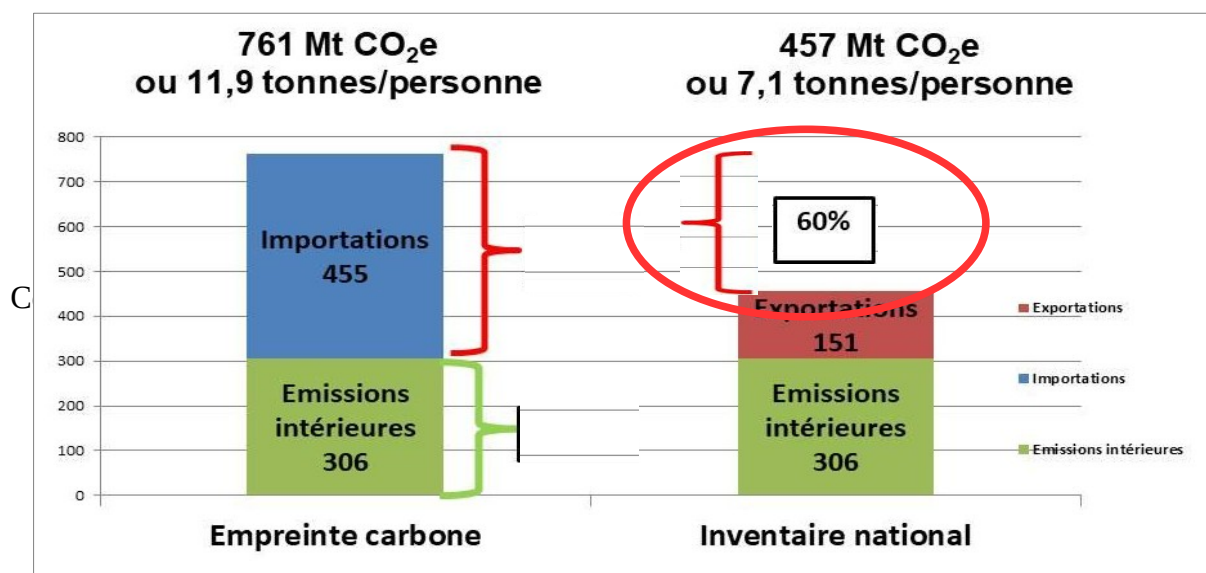
Les émissions de GES (gaz à effet de serre) peuvent être évaluées selon 2 périmètres différents :

a / l'approche territoriale compte toutes les émissions générées sur le territoire, ce qui est produit et consommé sur place mais aussi ce qui est produit et qui va être exporté vers d'autres territoires. Cette approche est en général facile à calculer car les activités d'un territoire sont relativement bien connues et quantifiables. Les engagements des accord internationaux sur le climat se basent sur cette approche.

b / l'empreinte carbone globale compte tout ce qui concerne un territoire, ce qui est produit et consommé sur place et ce qui est produit dans d'autres territoires puis importé et consommé sur place, avec déduction des exportations. L'empreinte fait référence aux modes de production dans d'autres pays moins facilement quantifiable, elle est évaluée à partir de données statistiques notamment des services des douanes. Elle est plus réaliste sur le fond, dans la mesure où elle prend en compte tout ce qui concerne les habitants d'un territoire à travers leur modes de vie et les diverses consommations.

Notre scénario se base sur l'approche territoriale de la région Pays de la Loire, conformément au document Basemis v5. Pour celui-ci, les émissions indirectes « scope 2 et3 » - notion proche de celle de l'empreinte – représentent 33 MteqCO₂, soit autant que les émissions directes « scope 1 ».

Au niveau national, l'empreinte représente plutôt 60 % de plus que l'approche territoire.



données de 2015, Eurostat, Citepa, Insee

Comment intégrer le poids supplémentaire de cet empreinte dans notre scénario ?

A défaut d'un autre raisonnement, nous présentons ici une démarche visant à évaluer le contenu énergétique de cette empreinte si l'on veut l'intégrer dans une approche globale.

Nous comptons que le volume de production à transférer sur le territoire correspond à une base 100. Ce transfert devrait enchaîner plusieurs actions qui vont engendrer des économies d'énergie.

- produire sur place permet des économies d'énergie liées à la diminution des transports internationaux,
- le fait de produire ici, selon des standards de production européen, en général plus efficaces que dans les pays du sud, améliore l'efficacité énergétique,
- ensuite, - comme pour une production devenue locale - nous prenons en compte les 2 critères de sobriété et l'efficacité déjà présentés dans notre chapitre industrie.

base 100 pour l'empreinte		100
reduction sur le transport	5,00 %	95
efficacité comme production locale	20,00 %	76
sobriété comme industrie	33,00 %	51
efficacité comme industrie	45,00 %	28

Ainsi l'empreinte est réduite à un gros quart (28 %) de son poids initial. Cette empreinte pèserait alors 17 % du total du pays (sur la base de la part supplémentaire - 60 % - de l'empreinte nationale).

Pour l'instant, nous n'avons pas intégré ce volume supplémentaire dans notre scénario.